

**PROGRAMME UNIVERSITAIRE 2026
POLITIQUES DE REMBOURSEMENT,
MODIFICATION DE COURS ET ABANDON DU PROGRAMME**

FRAIS DE SCOLARITE

Politique de remboursement standard

Pour renoncer à leur inscription au programme, les étudiants doivent en informer l'équipe de la Summer School en écrivant à : summer.school@sciencespo.fr et doivent recevoir une confirmation écrite que leur demande a bien été prise en compte.

Les frais de dossier (50€) et l'acompte (600€) ne sont pas remboursables.

Si un.e étudiant.e renonce à son inscription au programme, le solde des frais de scolarité seront remboursés conformément aux conditions listées ci-après.

Date de rétractation	Frais de scolarité remboursement (%)
45 jours ou plus avant le début de la session	90%
Entre 44 et 31 jours avant le début de la session	50%
30 jours ou moins avant le début de la session	Pas de remboursement

Le début officiel de la session est la journée d'orientation de la session de juin ou de juillet, et non pas le premier jour de classe.

- Tous les remboursements sont effectués en euros. Sciences Po ne prend pas en charge les différences de montant dues aux fluctuations de taux de change.
- Tous les remboursements seront effectués par transfert bancaire. Les éventuels frais bancaires seront déduits du montant à rembourser.

Politique de crédit standard

Dans le cas d'une raison de santé sérieuse (non liée à une situation épidémique) ou d'un refus/non-obtention de visa (non lié aux restrictions de voyage imposées par une situation épidémique), l'étudiant.e pourra demander un crédit à hauteur de 100% du montant des frais de scolarité, en lieu et place d'un remboursement. L'équipe de la Summer School évaluera la possibilité d'accorder un crédit sur la base des justificatifs fournis. Si le crédit est accordé, il pourra être utilisé uniquement l'été suivant la candidature initiale. La Summer School ne garantit pas la disponibilité de certains cours d'une session à l'autre.

En cas de non-obtention à temps d'un visa Schengen, l'étudiant.e devra prouver que sa demande de visa avait été soumise aux autorités consulaires françaises au moins 2 mois avant le début du programme.

Liste des cours proposés

En juin et juillet 2026, la Summer School prévoit d'assurer en présentiel l'ensemble des cours du parcours de langue française et du parcours en sciences sociales, ainsi que l'intégralité des cours électifs.

- **Session de juin et juillet (en présentiel)** : parcours de langue française
- **Session de juin (en présentiel)** – parcours sciences sociales :
 - Internet & Politics;
 - Tackling Inequalities and Social Risks: A Global Perspective;
 - World Politics: Understanding Power, Order and Change in a Global Age;
 - Diplomacy in Times of Global Crises: Theory and Practice
- **Session de juillet (en présentiel)** – parcours sciences sociales :
 - The European Equation: Europe in a Globalizing World
 - The Age of Economists: Globalization, Growth and Inequalities;
 - Democracy and Diversity: Governing Identity in Contemporary Societies;
 - Climate Action & Sustainability: Drivers of Change and Policy Options;
 - Contemporary Challenges to Democracy;
 - Human Rights Advocacy;
 - A Rising Invisible Majority?;
 - Intensive Policy Lab
- **Sessions de juin et juillet** : cours électifs
 - French History (Juin);
 - French Culture (Juillet)

CLAUSES SPECIALES POUR LES RESTRICTIONS SANITAIRES

Avant le début du programme

Si un.e étudiant.e ne peut pas voyager en France en raison des restrictions gouvernementales liées à la situation sanitaire (imposées par la France ou tout autre pays), il/elle se verra proposer les options suivantes :

- Recevoir un remboursement de 100% des frais de scolarité.
- Recevoir un crédit de 100% des frais de scolarité pour l'été suivant.

La Summer School évaluera les demandes pour pouvoir bénéficier de ces clauses spéciales sur la base des documents justificatifs fournis. Les dépenses liées au transport, logement, visas et tout autre frais engagé par l'étudiant.e ne seront pas remboursés par Sciences Po.

Pendant et après le programme

Pendant le programme, les étudiants devront se conformer aux règles sanitaires en vigueur en France, incluant l'isolement ou tout autre protocole requis. Les étudiants seront responsables de tous les frais supplémentaires liés aux dépenses de santé, à l'hébergement, au transport, etc.

La Summer School n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des étudiants après la fin du programme.

ANNULATION DES COURS

En cas d'annulation d'un cours principal ou électif par la Summer School, les étudiants concernés peuvent :

- **Choisir un autre cours**, sous réserve des places disponibles.
- **Obtenir un remboursement intégral** (100 %) des frais de scolarité du cours annulé.
- **Recevoir un crédit intégral** (100 %) des frais de scolarité, valable pour l'été suivant.

FRAIS OPTIONNELS

Frais de logement

Le remboursement des frais de logement est géré séparément des frais de scolarité. Les étudiants souhaitant annuler leur réservation de logement doivent en informer l'équipe de la Summer School en écrivant à : summer.school@sciencespo.fr et doivent recevoir une confirmation écrite que leur demande a bien été prise en compte.

Les frais de logement seront remboursés conformément aux conditions listées ci-après:

Date de rétraction	Frais de scolarité remboursement (%)
60 jours ou plus avant la date de check-in	100%
Entre 59 et 46 jours avant la date de check-in	50%
45 jours ou moins avant la date de check-in	Pas de remboursement

Veuillez noter que les dates de check-in variant d'un logement à un autre. Les dates de check-in pour les différentes options de logement proposées par la Summer School figurent sur la page internet dédiée au [Logement](#).

Tous les remboursements sont effectués en euros. Sciences Po ne prend pas en charge les différences de montant dues aux fluctuations de taux de change.

- Tous les remboursements seront effectués par transfert bancaire. Les éventuels frais bancaires seront déduits du montant à rembourser.
- La Summer School ne propose pas de crédit pour l'été suivant en ce qui concerne les frais de logement.

Veuillez noter que les **Clauses spécifiques liées aux restrictions sanitaires** ne s'appliquent pas aux frais de logement à la CIUP. Si un.e étudiant.e est dans l'incapacité de participer au programme en présentiel en raison de restrictions gouvernementales de voyage (telles que mentionnées plus haut), le calendrier standard de remboursement des frais de logement s'appliquera.

La Summer School ne propose pas de crédit pour l'été suivant en ce qui concerne les frais de logement à la CIUP.

Les frais de logement engagés auprès de **Atome My French Homestay** ne sont pas la responsabilité de la Summer School. Les annulations ou remboursements sont gérés directement par **Atome My French Homestay**.

Activités

Le paiement des activités doit être fait exclusivement par carte de crédit ou carte bancaire sur le site de paiement de la Summer School. Les paiements pour les activités ne sont pas remboursables.

MODIFICATION D'INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription au cours principal auquel un.e étudiant.e est admis.e (et au cours électif, le cas échéant), est considérée définitive, à l'exception des étudiants en Français langue étrangère dont le niveau final sera déterminé par un test de placement au début du programme.

Cependant, un.e étudiant.e peut faire une demande écrite à : summer.school@sciencespo.fr afin de changer son cours principal ou électif **avant le début de la session**. L'équipe de la Summer School prendra en considération sa demande en fonction du nombre de places disponibles dans le cours demandé et de la cohérence académique de la demande.

Les étudiants peuvent s'inscrire aux cours électifs jusqu'au début de la session, en fonction du nombre de places disponibles pour chaque cours.

Après le début de la session, il n'est plus possible de changer de cours principal, sauf pour les étudiants du parcours de langue française qui peuvent demander à changer de niveau.

Toute demande de changement de niveau de français doit être formulée au plus tard avant la fin du deuxième cours et doit être validée par le professeur du niveau initial et le professeur du nouveau niveau.

Après le début de la session, il n'est plus possible de changer de cours électif. Un.e étudiant.e qui souhaiterait abandonner un cours doit en faire la demande écrite à summer.school@sciencespo.fr avant le début du deuxième cours du dit électif. Si la demande d'abandon de l'étudiant.e parvient avant cette date butoir, le cours sera retiré de son relevé de notes. Après cette date, le cours apparaîtra sur son relevé de notes avec la mention « Défaillant ». Aucun remboursement ne sera accordé pour le retrait d'un cours électif après le début de la session.